

Associations et collectifs signataires
baignades-inclusives-Thonex@proton.me

Les Trois-Chêne, le lundi 15 septembre 2025

A l'attention du Conseil Administratif de Thônex

Concerne : dépôt de la pétition « **Pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex** »

Madame la Conseillère administrative,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous avons plaisir de vous remettre la pétition « Pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex ». Cette pétition a été signée de la main de 411 personnes et a récolté 523 signatures en ligne, pour un total de 934 signatures.

Nous restons à votre entière disposition pour tout échange à propos du règlement de la piscine de Thônex que ce soit par mail, ou par l'intermédiaire d'Aude Martenot, +41 78 740 47 26 qui représente le collectif.

Tout en vous remerciant pour votre attention, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Des habitant-es de Thônex et/ou usager-ères de la piscine de Thônex pour des baignades inclusives, et les associations et collectifs suivants:

Coordination pour des baignades inclusives
Grève féministe
Foulards Violets
Petits Pas de Société
Coordination-asile.gw

9 arguments pour modifier le règlement thônésien en un règlement inclusif

1. Hygiène validée scientifiquement et qualité de l'eau

Des agences officielles (ANSES, UNIA, CPES) confirment que les maillots couvrants n'engendrent aucun risque hygiénique et n'affectent pas la qualité de l'eau s'ils sont propres et réservés à la baignade.

2. Sécurité garantie

Les maillots couvrants n'entravent ni la nage ni les sauvetages (UNIA Belgique).

3: Mauvais signal envoyé par la commune

Le règlement de Thônex est l'un des plus excluants du canton. Près de chez nous, Genève, Vernier, Nyon et Lausanne autorisent les maillots couvrants. Pourquoi pas nous ?

4. Protection contre les UV

Les maillots couvrants (bras et jambe) protègent du soleil et devraient être encouragés comme mesure de santé publique.

5. Canicule et accès à l'eau

Avec les épisodes de canicule qui vont certainement s'intensifier, l'accès à la piscine publique pour se rafraîchir est un droit qui doit être garanti à toute personne.

6. Égalité d'accès aux loisirs

Le règlement actuel exclut des femmes, des personnes trans, des personnes grosses, ou avec cicatrices, et toute personne qui se sentirait plus à l'aise dans un maillot plus long et moins moulant.

7. Exclusion sociale et discrimination

L'interdiction des maillots couvrants exclut surtout des femmes musulmanes ou migrantes, ce qui est particulièrement injuste dans une commune sur le territoire de laquelle se trouve un foyer pour personnes migrantes.

8. Effet domino sur les enfants

Des enfants sont privés de piscine parce que leur mère ou accompagnant·e n'est pas autorisée à entrer dans les zones près des bassins dans la tenue de baignade de leur choix pour surveiller leurs enfants.

9. Un règlement réellement impartial est possible

Il suffit d'exiger des tenues propres, spécifiques à la baignade, et qu'une douche soit prise avant le bain. Lorsque les usagères et usagers de la piscine sont informés et responsabilisés, les bons comportements sont adoptés. L'inclusion, c'est facile !

Merci pour votre soutien!

[illegible]

Pétition adressée au Conseil municipal et au Conseil administratif de Thônex

Pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex !

Contrairement à ce qui est possible dans les piscines de la Ville de Genève, notamment, le règlement de la piscine de Thônex interdit, à son article 13 al.2, le port de vêtements couvrants, "shorts de bains, bermudas ou burkinis".

Cela empêche de nombreuses personnes de pouvoir profiter de la piscine: des personnes qui veulent se protéger du soleil, cacher des cicatrices, éviter des regards grossophobes et des femmes souhaitant se baigner en maillot couvrant pour des raisons personnelles, culturelles ou religieuses.

Les seuls critères qu'il faudrait prendre en compte pour le port de maillots de bains et ce, sans distinction de genre, sont:

- les maillots de bain sont réalisés dans des tissus conçus spécifiquement à cet usage;
- les maillots ne doivent pas avoir été portés avant l'accès à la piscine;
- la douche est obligatoire avant la baignade.

Qu'en est-il au niveau scientifique? Il est à noter que la couvrance du maillot de bain ou son adhérence au corps ne sont pas considérés comme des critères significatifs, au contraire de l'hygiène des baigneurs-euses et de la propreté du maillot (voir l'étude française de l'ANSES).

En conséquence, les soussigné-es demandent :

- un changement de règlement de la piscine de Thônex qui permette à tous·tes d'en profiter ;
- des panneaux d'information à l'entrée et dans les vestiaires de la piscine, en plusieurs langues, qui expliquent les raisons pour lesquelles il est demandé de porter des maillots de bain propres, de se doucher avant la baignade et quelles sont les conséquences des objets perdus (élastiques, pansements, etc.) sur le système de filtrage et le fond mobile de la piscine intérieure;
- des distributeurs de gel douche dans toutes les douches.

Les personnes usagères de la piscine de Thônex et les associations suivantes :

Coordination pour des baignades inclusives

Grève féministe

Foulards Violets

Petits Pas de Société

Coordination-asile.ge



Pour en savoir plus et/ou pour vous impliquer dans la campagne:

baignades-inclusives-Thonex@proton.me

Feuille à retourner, même incomplète, avant le 15 septembre 2025 à l'adresse suivante:
Valentine Fueter Ohanessian, ch. de Beaumelon 6, 1224 Chêne-Bougeries